

République Française  
Département SEINE ET MARNE  
Commune de Bourron Marlotte



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	22

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 3 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 19/03/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 19/03/2024.

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. HAGARD Stéphane à M. COLAS Christophe, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme PAYAN Chantal, Mme PACTON Stéphanie à Mme LOTT Myriam

**Excusé(s)** : Mme SCHAPPACHER Karine

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DE FARIA CASTRO Custodio

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE  
Le : 05/04/2024  
Et  
Publication ou notification du :  
05/04/2024

### C2024\_12 – Adoption du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 de la commune, qui affiche les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 380 628,58 €	884 988,16 €
Recettes	2 943 273,25 €	627 523,09 €
Résultat reporté	868 971,98 €	-309 122,91 €
	=	=
Résultat de l'exercice	1 431 616,65 €	-309 122,91€
Reste à réaliser Dépenses		65 061,00 €
Reste à réaliser Recettes		64 000,00 €
<b>Résultat Global de Clôture</b>	<b>1 431 616,65 €</b>	<b>-567 648,98€</b>
	<b>863 967,67 €</b>	

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et Monsieur Alain BUIRON, doyen d'âge, procède à l'adoption du Compte Administratif pour 2023.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 077-217700483-20240403-C2024\_12-DE

Berger  
Levrault

.../... (suite de la délibération C2024\_12)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité le compte administratif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,  
**Custodio DE FARIA CASTRO**

A Bourron-Marlotte, le 04/04/2024

Le Maire,  
**Vitor VALENTE**



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 05/04/2024